Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 358 Vœu relatif à la recherche de nouvelles recettes en faveur du logement et de la transition écologique.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

En réponse aux vœux déposés par Nicolas Bonnet-Oulaldj et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de gauche relatif aux recettes de la Ville de Paris et à la taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement ;

Considérant que la collectivité parisienne s'est dotée d'un Plan d'Investissement de la Mandature de 10 Md€ pour la période 2015-2020 et que le logement, avec près de 3 Md€ mobilisés, en représente un axe prioritaire ;

Considérant que la remise sur le marché de dizaine de milliers de résidences secondaires est essentielle pour augmenter de façon très conséquente l'offre de logements à Paris et participer à la réduction de la pénurie de logements ;

Considérant que la majoration de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, permise par la loi de finances rectificative pour 2014 à hauteur de 20%, est de nature à inciter les propriétaires des 90 000 résidences secondaires parisiennes à vendre ou louer leur bien dans le but d'en faire des résidences principales ;

Considérant que la mise en application de cette majoration a entraîné une augmentation des recettes perçues par la Ville de Paris de 21 millions d'euros ;

Considérant qu'un amendement, proposant de fixer cette majoration à 100%, est actuellement débattu dans le cadre des travaux relatifs au projet de loi de finance pour 2016 ;

Considérant que l'adoption de cette mesure aurait pour effet une augmentation d'au moins 70 millions d'euros des recettes perçues par la ville à ce titre ;

Considérant que les transactions immobilières entraînées par cette nouvelle mesure se répercuteront sur le montant de DMTO perçu par la Ville de Paris ;

Considérant que la transition écologique, indispensable au développement durable de notre société, est également une priorité du Plan d'Investissement de la Mandature avec 2,1 Md€ mobilisés sur 2015-2020 ;

Considérant que Paris accueille en cette fin d'année la 21ème Conférence des parties de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP21) ;

Considérant que l'enjeu de s'inscrire le plus rapidement possible dans un modèle durable est une nécessité tant environnementale, qu'économique et sociale, et qu'il est nécessaire d'aller plus vite dans cette politique d'investissement ;

Considérant que toutes les actions en faveur d'une baisse significative des émissions des gaz à effet de serre, permettant de contenir le réchauffement climatique, relèvent de la priorité absolue ;

Considérant que la transition écologique devra être soutenue par une politique massive d'investissement public pour être à la mesure des enjeux climatiques de notre siècle ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- Notre dialogue exigeant avec l'Etat soit renforcé de façon à obtenir de nouvelles ressources afin de nous permettre de répondre aux enjeux prioritaires que constituent l'augmentation de l'offre de logements dans Paris et l'accroissement des investissements dans le domaine de la transition écologique ;

- Soient ainsi introduites dans le PLF 2016 :

  - une augmentation du taux maximal de cotisation de taxe d'habitation des résidences secondaires en zones tendues de 20% à 100% ;

  - une affectation plus forte des dépenses de péréquation de la collectivité parisienne vers les dépenses d'investissements de communes d'Ile-de-France, notamment, en faveur des investissements de transition écologique.